

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLAN****ARRONDISSEMENT DE PAU****MAIRIE D'ORTHEZ****EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal****SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2023**

\*\*\*\*\*

**Présents :** M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mmes PICHAUREAU, FOURQUET, LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**Absents mais ayant donné pouvoir :** Mme BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE),

**Absent :** M. ARENAS

**Secrétaire de séance :** Mme DARSAUT

---

**23 – 119 - CRÉATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS CORRESPONDANT A DES ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITÉ**

**Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité confie aux communes l'organisation des opérations de recensement de la population.

Pour assurer cette mission, il propose la création de deux emplois non permanents à temps complet correspondant à des accroissements temporaires d'activité en application des dispositions de l'article L 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique.

Les emplois pourront être dotés d'un traitement afférent à l'indice brut 367, majoré 361.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- décide la création du 1er janvier au 29 février 2024, de deux emplois non permanents à temps complet,
- précise que ces emplois seront dotés d'un traitement afférent à l'indice brut 367, majoré 361, et que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice,
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travail.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 14 novembre 2023  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**



Publiée le